

Vieilles choses

Autor(en): **Margot, Ch.-Gab.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1903)**

Heft 38

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-200443>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais vous, vous êtes aussi un de ces rêveurs, un de ces êtres de brouillard et de lune, et vous ne m'écoutez pas ! Vous voguez là-haut, hein ?

» Tenez, excusez-moi, mon cher, — j'aperçois là-bas un de mes collaborateurs, — ce grand, voyez-vous, à l'air mélancolique ; je vais lui dire son affaire, à celui-là ! »

Mon ami était déjà loin, je l'aperçus encore quelques secondes, gesticulant à côté d'un grand garçon barbu et résigné, dont les yeux souriaient, un peu tristes.

Le bon rire de nos pères ? Il avait bien un peu raison, mon ami ! Il était bien un peu, lui, le fantastique Diogène des choses passées !

Où s'est-il perdu ? En quelles voutes sans écho a-t-il sonné pour la dernière fois, comme un joyeux son d'olifant, le gros et large rire de nos aïeux aux solides mâchoires, aux puissants estomacs ?

Il doit y avoir bien longtemps de ça !

Que pouvaient-ils bien conter, nos grands-pères, nos aïeux, attardés le soir à l'entour des vastes cheminées où l'on flambait des chènes ?

Où bien, en leurs rabelaisiennes agapes, où les vins de rubis et de vieil or moussaient dans les grands hanaps cerclés d'argent !

C'est là, bien calés dans les chaises profondes et hautes comme des parois, c'est là, les jambes allongées sous la nappe et le pourpoint à l'aise, qu'il devait s'épancher en sonorités larges et puissantes, le vieux rire français, le vieux rire gaulois aux claironnées parfoies frustes et naïves !

Nos ancêtres devaient aimer les tableaux larges et vivants, les fresques gigantesques, les exercices violents, les tables où l'on est trente en fer à cheval, les besognes que l'on taille sur de grands patrons et les chansons héroïques ! Étaient-ils plus heureux que nous, qui avons désappris de bien rire, qui rêvons dès l'enfance et aimons trop les histoires tristes et douces, et qui, à dix-huit ans, avons écrit nos premiers sonnets désespérés ou disséqué nos premières amertumes ?

C'est bien possible !

Ils devaient aimer, nos ancêtres, les palettes vigoureuses et saines, hautes en couleur ; les carlins clairs, les toits rouges sous les soleils rutilants, et l'éclat des moissons jaunes ou vertes...

Nous, nous aimons trop le mauve...

P. S.

Quand vous aurez soif.

Un voyageur de commerce de Genève visitait, l'autre jour, sa clientèle lausannoise. A ses côtés cheminait un portefaix qu'il avait engagé et qui poussait une charrette pleine de caisses d'échantillons.

— Quand vous aurez soif, lui fait le Genevois, ne vous gênez pas, dites-y.

Au bout d'une heure d'allées et de venues, de montées et de descentes, le commissionnaire s'écrit en s'approchant du café du Raisin : « Zi ! » Mais le commis-voyageur ne s'arrête pas et, prenant par la Madeleine, arrive à la place de la Riponne. Comme il allait dépasser le café Vaudois, l'homme à la charrette lui touche le bras et répète, avec vigueur cette fois, son : « Zi ! »

— Vous dites ? lui demande le Genevois.

— Je dis : zi, puisque monsieur m'a dit, en me remettant ses marmottes : « Quand vous voudrez boire un verre, dites zi. »

Vieilles choses.

Bien des gens connaissent l'amusante chanson de Gustave Nadaud dont le refrain est : « Et je n'ai pas vu Carcassonne ». Bien peu, sans doute — en dehors des intimes de Clio —

connaissent l'origine de ce nom d'une des plus pittoresques villes du midi de la France. La voici telle que je la retrouve dans un vieux bouquin, deux fois plus âgé que moi, et qui, pour cela, m'inspire une confiance sans limite.

« Carcassonne, avant de porter ce nom, fut prise par un chef Sarrasin, lequel — en vertu d'une antique coutume propre à ce peuple — se décora du titre pompeux de roi de la cité conquise. Ce roitelet avait nom Balahac. Or, dans une sortie qu'il exécuta contre une armée de Charlemagne qui assiégeait la ville, le roi fut pris et pendu haut et court.

» Il laissait une veuve, femme d'un grand mérite et de beaucoup de courage, dont le nom — devenu bizarre depuis — fut alors couvert de gloire. Elle s'appelait Carcassee.

» La veuve du malheureux Balahac entreprit de venger son mari et soutint le siège comme seule une femme est capable de le faire. Mais, pressée par la famine, et ne voulant que l'ennemi s'en doutât, elle eut l'idée de le tromper par un stratagème dont le résultat fut nul, du reste. Elle fit jeter par-dessus les murailles de la ville un porc auquel on avait fait manger deux boisseaux de blé. Ainsi qu'elle l'avait prévu, les assiégeants s'en saisirent, l'ouvrirent et en conclurent qu'on ne manquait pas de vivres dans une ville où les cochons recevaient pareille pitance.

» Cependant Carcassonne fut prise peu après.

» Carcassee reçut le baptême d'assez bonne grâce, mais non sans redevance. Elle se fit chrétienne et Charlemagne — en galant homme — lui laissa la seigneurie de la ville. »

Bien des femmes — même des belles — consentiraient à être carcasses à moins.

Le nom de cette reine ne s'est pas perdu. Sa mémoire est rappelée sur la porte même de la vieille cité méridionale, avec l'inscription *Carcas sum*, dont la corruption a sans doute donné le nom à la ville.

Après tout, cela est bien possible.

CH.-GAB. M...

L'édhie bénite.

L'incourâ dè B" étai on bin bravo et dign' homo que bènèssâ ti lè mà 'na breinta d'édhie po lè dzeins dè la perrotte, que cein est rudo coumoudo, kâ quand l'est qu'on a dè cll'édhie bénite à l'hôte, tot va bin ; lo diablo ein a poâire.

Adon, quand l'eincourâ a bënë cll'édhie, lo sacristain preind on bidon et la portè tsi lè dzeins. On dzo, l'ein baillâ pi trâo po coumeinci et ma fâi n'iaivâ pas moïan d'ein avâi po tot lo mondo. Quand n'ein eut perein què l'affèrè dè dou déci âo fond dè son siau, noutron gaillâ ne fâ ni ion, ni dou, l'eintrè âo cabaret et va tot bounameint veri lo robinet dè la pierre, su lo laviâo, po reimpliâ lo bidon.

— Mâ, mâ ! que fédè-vo, que lâi de cauquon que lo vouâtivè, cll'édhie n'a pas été bënëte pè l'incourâ ?

— Oh baque ! que repond lo sacristain, l'incourâ l'a fète forta qu'on diablo stu matin, on la pâo bin rappondrè onna mi.

Mots d'enfants.

Toto a des réflexions dont l'imprévu amuse son entourage.

L'autre jour, en jouant, il se donne un coup dont la place noircit immédiatement.

— Ce que l'on doit souffrir, tout de même, pour devenir un nègre ! s'écrit-il. Ça fait si mal pour se faire un tout petit bout de la peau noir.

Charlot, qui va sur ses sept ans, n'aime pas qu'on l'ennuie.

Un ami de la maison, dont le crâne est d'ivoire coiffé, se plaît à lui donner des conseils à tout propos : « Charlot, fais ceci... Charlot, fais cela... »

Charlot, agacé, passe sa menotte dans ses cheveux bouclés en disant d'un ton superbe :

— Faites-en autant, vous, m'sieu ! C.-G. M.

L'Anglais, lo caïon et l'âno.

Dein cè teimps, n'iaivâ onco min dè cè tsemin dè fai que s'accrotsè ai fil dâo télégrafo et qu'on lâi de dâi « tram », coumeint y'ein a ion que va à Maôdon, ein passent pè lo Tsallet-à-Gobet.

On Anglais qu'étâi venu du tsi leu po vairè lo canton dè Vaud, volliavè allâ dè Maôdon à Thierreins pè la pousta. Qu'allavè-te fèrè à Thierreins ?... On l'a jamé bin su. Quand passiront dècoutè cllia mâison que ya quie à la crâjâ coumeint on va à Neyruz, on pouai étâi que dévant, que sè vouinnâvè dein lo verin.

— Aoh ! demanda lo godem âo poustillon, comment vo disez à cette 'hanimal ?

— Un cochon anglais, mossieu.

L'Anglais, quand l'ouïe cein, vegne rodzo dè colère dè sè vairè accobliâ à n'on caïon, et sè pensâ que volliavè præo remotsi lou conducteu.

On pou plie lèvé, reincontriront onna cariolè qu'étâi trainâie pè onna soûma. L'Anglais fe âo poustillon ein lâi montreint l'âno :

— Comment vo appelez cette chose en français ?

— Un bourrisque, mossieu.

— Aoh yes ! very-well ! chez no, dans le Angleterre, on appelé ça one postillone.

Et tot conteint dè lâi avâi dinsè rivâ son clliau, la colère lâi passâ.

Un chansonnier. — Les chansonniers sont rares à notre époque ; les vrais, les convaincus, s'entend. Or, quand les chansonniers manquent, c'est que le monde ne va pas comme il faut. Mais en voici un qui s'annonce, et de chez nous, s'il vous plaît ; par la naissance, sinon par ses chansons. Ses chansons, elles ne sont pas plus d'ici que de là ; leur patrie est partout où on les chante. *Pierre Alin* est le nom sous lequel M. Pierre Schuler se lance dans le domaine, si vaste, si varié et si séduisant de la chanson. Nous aurons le plaisir de l'entendre vendredi prochain, 25 courant, à la Maison du Peuple. Outre plusieurs chansons françaises de sa composition, M. Schuler nous donnera quelques chansons allemandes. — Billets en vente chez MM. *Tarin* et *Fetisch frères*.

Les mariages à l'anglaise.

Les femmes anglaises, patiemment, ont conquis des droits dont nos femmes du continent sont loin de jouir encore et qui leur laissent toute liberté d'action. Des lois spéciales leur permettent de répudier l'autorité paternelle dès l'âge de seize ans si elles peuvent démontrer que cette autorité s'exerce à leur détriment. A vingt et un ans, maîtresses d'elles-mêmes, elles peuvent épouser qui leur convient sans consulter personne. Mariées, elles sont libres de faire du commerce à leur gré, d'administrer elles-mêmes leurs biens, de faire opérer, s'il y a lieu, des saisies sur le salaire de leur conjoint.

Ah ! ces mariages anglais ! dit le *Petit Parisien* ; aucun obstacle ne vient jamais les entraver. Pas de formalité. Aucun frais de papeterie. Une visite au registrar et deux témoins suffisent. Voilà l'union bâclée et deux êtres unis. C'est le pays où un fiancé, abondant pour la première fois son futur beau-père, peut lui tenir ce langage : « J'épouse votre fille dans une heure. Tout est prêt pour ce mariage auquel je vous prie de bien vouloir